

Frais des écoles d'ingénieurs applicables aux candidats écoles ingénieurs 2024

Bases légales / textes de référence :

code de l'éducation, notamment les articles L612-1, L719-4, D642-1 à D642-4 ; loi de finances n°51-598 du 24 mai 1941, notamment l'article 48 ; arrêté du 25 février 2022 relatif au nombre maximum de places mises aux concours au titre de l'année 2022 dans certaines écoles d'ingénieurs ;

L'article-annexe du décret du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine énumère les formations dont l'accès est subordonné au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier : les "Formations d'ingénieurs".

Seules 3 des 11 écoles de l'université perçoivent les frais de dossier / concours directement auprès des candidats : l'ENSTIB, l'ENSGSI et l'EEIGM pour la procédure d'admission sur titres (hors banque de concours). Dans les autres cas, les écoles reçoivent la part des frais qui leur revient par voie de convention avec le centre organisateur pour la banque de concours (consortium, GIP, convention bilatérale...).

Objet du vote :

Le conseil est invité à formuler un avis sur les tarifs relatifs aux :

° **droits de dossier ou de concours des formations d'ingénieurs à entrée sélective ;**

° tarifs des **certifications de compétences** en langues en vue de cette admission (épreuve de langues), notamment.

ENSMN - EXAMENS DE LANGUES - tous tiers (exonérés de TVA)	
ANGLAIS	A partir du 01/09/2024 T.T.C.
FCE	185,00 €
CAE	195,00 €
KET (Key English Test)	124,00 €
PET (Preliminary English Test)	144,00 €
CPE (Certificate of Proficiency in English)	210,00 €
PENALITES DE RETARD	50,00 €
Réclamation verification administrative	40,00 €
Réclamation recorection copies	185,00 €
IELTS	230,00 €
ALLEMAND	A partir du 01/09/2024 T.T.C.
ZD B1	175,00 €
ZD B2	185,00 €
ZD C1	210,00 €
ZD B1 - B2 par module	60,00 €
ZD C1 par module	75,00 €
A1 Fit in Deutsch 1	75,00 €
A1 Start Deutsch 1	110,00 €
A2 Fit in Deutsch 2	85,00 €
A2 Start Deutsch 2	125,00 €
ITALIEN	A partir du 01/09/2024 T.T.C.
CILS 1	140,00 €
CILS 2	160,00 €
CILS 3	180,00 €
ESPAGNOL	A partir du 01/09/2024 T.T.C.
SIELE	165,00 €

Afin de permettre d'évaluer leur niveau, les candidats sont invités (aucune obligation) à présenter un certificat de compétences en langue.

L'ENSMN est centre d'examen Grand Est. C'est à ce titre que les tarifs ci-avant sont présentés. Les tarifs dépendent de la politique des éditeurs-distributeurs des tests et des tarifs de l'établissement.

L'augmentation des Examens est liée à l'augmentation des éditeurs et à l'application de 20% de TVA

Ces tarifs concernent tous les tiers (lycéens, partenariat avec le Goethe institut, etc.).

EEIGM - EXAMENS DE LANGUES - tous tiers (exonérés de TVA)	
Diploma de Espagnol Como Lengua Extranjera-Convention Institut Cervantes	
DELE	0
B1	137,00 €
B2	179,00 €
C1	185,00 €
C2	190,00 €

Afin de permettre d'évaluer leur niveau, les candidats sont invités (aucune obligation) à présenter un certificat de compétences en langue.

L'EEIGM est centre d'examen Grand Est, y compris pour les écoles d'ingénieurs de Lorraine Inp. Les tarifs dépendent de la politique des éditeurs-distributeurs des tests et des tarifs de l'établissement.

Ces tarifs concernent tous les tiers (lycéens, partenariat avec l'Institut Cervantes, etc.).

ENSG	
INSCRIPTION CONCOURS G2E (Géologie Eau Environnement)	
. boursiers	110 €
. non boursiers	310 €
Envoi sur demande de copies personnelles composées dans le cadre des épreuves écrites	10 €

étudiants sortant de CPGE BCPST-VETO

fondement : code de des relations entre le public et l'administration, notamment l'art R311-11

ENSGSI : TARIFS SPECIFIQUES - admission sur titres	
. Candidats boursiers	15 €
. Candidats non boursiers	30 €

Perception directe des frais de dossier uniquement pour le recrutement sur dossier / entretien

Admissions sur titres possibles de la 1ère année préparatoire à la 2ème année ingénieur

Admissions sur titres possibles de la 1ère année préparatoire à la 2ème année ingénieur

ENIM : FRAIS DE CONCOURS		
	Non Boursiers	Boursiers
TOEIC	tarif UL	tarif UL
linguaskill	42,15 €	42,15 €
Inscription concours Bac +1, Bac +2, Bac +4 1 école	60 €	
Inscription concours Bac +1, Bac +2, Bac +4 Plusieurs écoles	60 €	

En vue d'une admission, et ce afin de permettre d'évaluer leur niveau, les candidats sont invités (aucune obligation) à présenter un certificat de compétences en langue.

ENSTIB : TARIFS SPECIFIQUES	
DROITS D'INSCRIPTION CONCOURS ENSTIB - CANDIDATURES SUR DOSSIER	
. boursiers	15 €
. non boursiers	30 €

L'ENSTIB recrute selon 2 modes :

admissibilité sur dossier - admission après épreuves orales spécifiques pour tous les admissibles

ou concours sur banques de notes (Agro, PT et CCP)

Perception directe des frais de dossier uniquement pour le recrutement sur dossier / entretien

TELECOM NANCY : TARIFS SPECIFIQUES	
Concours Mines - Ponts	
. boursiers	cf. Nota
. non boursiers	cf. Nota
Droits d'inscription concours TELECOM Nancy candidats sur dossier	
. boursiers	15 €
. non boursiers	30 €

candidats :

étudiants sortant de CPGE MP, PC, PSI, PT, TSI, ATS

candidats :

étudiants titulaires ou issus de L1/L2/L3, DUT, BTS et 2ème année Polytech Nancy

entrée en 1ère année ou en 2ème année

Polytech Nancy		
INSCRIPTION CONCOURS	Non boursiers	boursiers
TOEIC	tarif UL avec correction rapide	tarif UL avec correction rapide
Concours Geipi Polytech	60 €	0 €
Concours Polytech Nancy	(cf. Nota)	
Concours Admission FPA pour tous les parcours (EMME - M3 et IA2R) : inscription sur une ou plusieurs spécialités	50 €	25 €

Tarif TOEIC Correction rapide

candidats : élèves de Terminale Générale, STI2D-STL et bacheliers Bac Général, STI2D-STL 2024 pour une entrée en 1ère année (+ dans 34 autres écoles)

élèves en bac+ 2, +3 : entrée en 3e année et en Bac+4 : entrée en 4e année (Concours sur titres du Réseau Polytech) et CPGE (Concours Polytech CPGE)

inscriptions pour des candidats

Transmission préalable au contrôleur de légalité : même observation que les années précédentes portant sur l'absence de publication d'un arrêté ministériel relatif à la fixation de frais de dossier et de concours

Nota : Sur ces frais de dossier et de concours, la mise en œuvre des tarifs suppose la publication d'un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les apprentis ne sont pas soumis aux frais de dossier / de concours. Ni les pupilles de la Nation.

Les écoles citées dans ce document organisent, sauf mention contraire, un accès post-CPGE (post-BAC+2) sur concours. Elles forment en 3 ans au titre d'ingénieur diplômé. L'admission a lieu sur titres, au-delà de la 1ère année à l'école (accès direct à la 2ème ou à la 3ème année).

Sur le site du service concours des écoles d'ingénieur www.scei-concours.fr, figurent toutes les informations relatives aux banques de concours (avec les écoles qu'elles regroupent).

Dans la rubrique Inscription - Frais et paiement, sont mentionnés les tarifs par spécialité de CPGE (toutes les spécialités ne conduisant pas à toutes les écoles).

Pour ces écoles appartenant à des banques de concours, il s'agit d'appliquer les tarifs qui sont communs à tous les établissements de la banque.

La procédure Parcoursup concerne les écoles du concours Geipi Polytech et mentionne le règlement dudit concours.

Ainsi, s'agissant de Polytech Nancy : le réseau Polytech est chargé du concours, l'école ne perçoit rien de la part des candidats.

L'ENIM rejoint le concours Geipi-Polytech à compter de la campagne d'admission 2018/2019 et à ce titre, ne perçoit pas directement de frais de concours sur l'admission post-BAC (fin du concours Groupe ENI).

Concours Commun Polytechnique (CPP) : EEIGM, ENSEM, ENSGSI, ENSIC, ENSG (pour les autres CPGE) ne perçoivent pas directement de frais de concours.

Dans le cadre de banque de concours AgroParisTech, l'ENSAIA ne perçoit pas de frais ou de droits d'inscription facturés directement aux candidats. De la même façon, dans le cadre du concours Mines-Ponts / écoles ParisTech, l'ENSMN et TELECOM NANCY ne perçoivent pas de frais de concours.

Plus d'informations sur le site de SCEI : <https://www.scei-concours.fr/index.php>

DOCUMENT DE TRAVAIL & FICHE DE SYNTHÈSE - Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité 2024/2025

Bases légales / textes de référence : article L719-4 du code de l'éducation, article 48 de la loi de finances n°51-598 du 24 mai 1951 modifiée, arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, circulaire DGESIP n°2012-12-290 du 3 juillet 2012

Définition jurisprudentielle : redevances pour des services particuliers qui s'ajoutent aux activités obligatoirement liées à la préparation des diplômes délivrés et couvertes par les droits d'inscription ; il ne peut s'agir de frais et contributions complémentaires aux droits de scolarité qui conditionnent candidature, admission, inscription ou déroulement des études.

(le fait de ne pas acquitter de la somme n'écarte pas l'étudiant du cursus qu'il souhaite suivre ni ne conditionne le déroulement de ses études)

Le paiement par les étudiants des photocopies accompagnant les cours est illégal.

La première présentation des épreuves obligatoires de certificat de langues constitue une dépense normale à la charge de l'université.

Et l'envoi du diplôme sur demande ne peut avoir lieu qu'au coût réel.

Facultatives et clairement identifiées, les POCS relèvent d'une contribution volontaire de la part de l'étudiant.

Une attention particulière est portée à la régularité des POCS soumises au conseil, qui font l'objet d'une analyse préalable du contrôleur de légalité. Sur 2017/2022, le nombre des prestations proposées à titre facultatif aux étudiants a été sensiblement réduit, à l'initiative des écoles. Le conseil a également écarté certaines prestations qu'il estimait inopportunes (ex : tarif relatif à la cérémonie de remise de diplômes). Enfin, la politique de l'établissement en matière de photocopies/impressions mise en place à la rentrée 2021 a eu pour effet d'harmoniser des pratiques différentes selon les écoles, à un tarif plus avantageux pour l'étudiant qui choisit d'y recourir. L'application des droits d'inscription différenciés a par ailleurs conduit à supprimer certaines prestations supplémentaires offertes aux étudiants internationaux qui avaient pour fondement les articles D719-181 et s. du code de l'éducation.

Copies / impressions :

		2023/2024	2024/2025	
établissement (hors photocopies de cours)	copie noir et blanc	0,05	0,05	inchangé, un A3 = deux A4 et un R/V = deux rectos
	copie couleur	0,25	0,25	inchangé, un A3 = deux A4 et un R/V = deux rectos
	Boursiers : copie Noir et Blanc, copie couleur	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.	inchangé ; Le montant de 8€ correspond à une remise de 0,02€ sur les 400 premières impressions effectuées

Autres prestations :

		2023/2024		2024/2025		
		non boursiers	boursiers	non boursiers	boursiers	
ENSAIA	Sorties pédagogiques facultatives	175	87,5	175	87,5	inchangé
ENSG	Cérémonie de baptême (1ère année)	21,28	10,64	21,28	10,64	inchangé
	Transport des élèves pour les cérémonies facultatives de 1ère année	30,43	15,22	30,43	15,22	inchangé
	Matériel (1ère année) : boussoles, 1er carnet de terrain, gilets de protection. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	71,00 €	35,00 €	71,00 €	35,00 €	inchangé
	Envoi du diplôme (3ème année) sur demande	cout reel	cout reel	cout reel	cout reel	inchangé
	Fourniture d'un 2ème carnet de terrain à la demande des étudiants : sans y être tenue, l'école fournit un carnet de terrain à chaque étudiant. Elle souhaite soumettre à un tarif la remise d'un 2ème carnet aux élèves qui en formulent la demande. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	14	14	14	14	inchangé
ENSTIB	2ème passage au TOEIC	tarif établissement		tarif établissement		inchangé

ENSGSI	TOEIC : session d'entrainement supplémentaire non obligatoire + 2ème passage du TOEIC pour les étudiants en dernière année ingénieur (le 1er passage obligatoire du TOEIC est gratuit pour les étudiants en dernière année ingénieur car pris en charge par l'école comme activité pédagogique couverte par les droits d'inscription)	tarif établissement		tarif établissement		inchangé
	Linguaskill: session de passage (certification possible à la place du TOEIC: prise en charge par la composante pour les dernières années, payant pour les étudiants qui souhaitent passer la certification)	41 €		41 €		inchangé
	Certification Lean 6 sigma Green Belt (Chaque étudiant, dans son cursus ingénieur, suit un module de Lean6. Les étudiants peuvent passer la certification Lean6 niveau Green Belt, même tarif pour boursier ou non boursier)	30 €		30 €		inchangé
TELECOM Nancy	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
ENIM	Petites fournitures (reliures, transparents,etc.)	0,5	0,5	0,5	0,5	inchangé
	Reliure complète (2 couvertures + spirale)	1	1	1	1	inchangé
	Pochette plastifiée A4 / A5	0,6	0,6	0,6	0,6	inchangé
	Pochette plastifiée A3	0,8	0,8	0,8	0,8	inchangé
	Carte accès aux locaux ENIM (la première est gratuite)	10	10	10	10	inchangé
	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé

* diplôme de master dédié aux étudiants internationaux (circulaire DGESIP A1- n°2015-0066 du 2 mars 2015 relative à la mise en oeuvre particulière de diplômes nationaux de masters dédiés à des étudiants internationaux)

**TOEIC* facultatif : lorsque la certification n'est pas exigée dans le cadre du cursus ou cas d'une 2ème présentation lorsque la passation d'un seul test est obligatoire : sous réserve du tarif établissement (lorsque le tarif présenté ici est < au tarif établissement, la différence provient de la participation financière de la composante)

Les membres du conseil rappellent qu'à l'occasion des inscriptions, le caractère facultatif de ces prestations doit être expressément mis en évidence.

Le conseil est invité à se prononcer sur les tarifs et prestations listés ci-dessus ainsi que sur les documents de travail présentés par école.

Transmission préalable au contrôleur de légalité :